

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CL329

présenté par

M. Taché, M. Bayou, M. Lucas, M. Iordanoff, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh,
Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-
Laferrière, Mme Laernoès, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.